

PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE



MES DÉMARCHES
à portée de clic !



PRÉFET DU VAR

Certificat d'immatriculation **Déclaration en ligne de la cession d'un véhicule**

Vous avez la possibilité d'enregistrer **en ligne par téléservice, la déclaration de cession du véhicule** que vous avez vendu. Cette démarche n'est possible que pour les cas de cession entre particuliers et hors cession pour destruction.

Pour accéder à ce service, vous devez :

1. Sélectionner la démarche « Déclarer la vente de mon véhicule » sur le site de l'ANTS :

<https://ants.gouv.fr>



2. Vous munir :

- Du formulaire CERFA de « Déclaration de cession d'un véhicule » que vous avez rempli lors de la cession du véhicule,

- Du code confidentiel qui figure sur le courrier d'accompagnement de votre certificat d'immatriculation ou de l'étiquette adresse.

S'il n'y figure pas ou si vous l'avez égaré, cette démarche vous permet également de l'obtenir.

Dans ce cas, un nouveau code confidentiel vous sera envoyé par courrier.

Une fois en possession de votre code confidentiel, vous pourrez recommencer cette démarche afin de déclarer la cession de votre véhicule.

Une fois la procédure terminée :

La demande fera l'objet d'un traitement informatique.

La déclaration de cession ne sera prise en compte dans le système d'immatriculation des véhicules, qu'après réception par l'utilisateur de l'accusé d'enregistrement de cette déclaration.

Vous n'avez pas internet ou vous avez des difficultés à l'utiliser ?

**Un point numérique et son médiateur
sont à votre disposition à la Préfecture du Var :**

Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie
CS 31209
83070 TOULON CEDEX

Tous les jours du lundi au vendredi de 8h30 à 16h15



**MON POINT
NUMÉRIQUE**

Passeport
Carte d'identité
Immatriculation
Permis de conduire

PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE

MES DÉMARCHES
à portée de clic!